Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213502941-20260122-D009_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune, composé de 17 membres en exercice et dûment convoqué le seize janvier, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne, HEDAN Yves, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, DUPRE Claire, SEBILLET Marine, BEASSE Valentin.

Membres excusés : BLAIRET Guylaine, BASSEVILLE Cathy (procuration à REGENT Claude).

Secrétaire de séance : MATHURIN Loïc

Conseil municipal – Séance du 22 janvier 2026

Délibération n° 09 : Informations dans le cadre de la délégation générale au Maire

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation accordée à Madame le maire par délibération n° 32 du conseil municipal en date du 26 mai 2020 ;

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises en vertu de cette délégation ;

Le conseil municipal est invité à prendre acte des décisions suivantes :

- **Engagement des dépenses**

Nature de la dépense engagée	Fournisseur	Prix
Déplacement du compteur eau potable pour les anciens bureaux GT Ouest	SAUR	654,00 €
Branchement eau potable pour la maison GT Ouest	SAUR	1 521,37 €
Lave-vaisselle pour la salle des Ardoisières	Froidaniel	5 040,00 €
Carburant GNR pour l'atelier technique (2000 litres)	Transport Yvoir	2 300,00 €
Remplacement de la lampe d'un projecteur du stade de la Roche	Inéo réseaux	830,40 €
Fournitures administratives 2026	Fabrègue	1 490,68 €
Laine de roche pour l'isolation phonique du bureau des permanences de la mairie	Chausson matériaux	327,95 €
Impression 1 150 bulletins municipaux – Janvier 2026	P2ID	1 466,40 €

- **Déclaration d'intention d'aliéner**

Madame le Maire précise qu'une DIA (déclaration d'intention d'aliéner) est une procédure qui consiste à demander, en cas de vente d'un bien sur la commune, en zone de préemption, si la mairie est intéressée par ce bien.

Pour toutes les DIA présentées ci-après, la commune renonce à son droit de préemption :

Date de réception	Référence cadastrale	Superficie	Prix de vente	Notaire
19/01/2026	YW 290	910 m²	315 000,00 €	Me Gwénolé CAROFF

Le Conseil municipal est invité à prendre acte des décisions prises par le Maire dans le domaine de la délégation générale consentie par le Conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 27/01/2026
Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY

Le secrétaire de séance,
Loïc MATHURIN